

DEL-2025.00283

L'An deux mille vingt cinq, le 11 décembre, à 09 heures 00, le COMITE du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 04/12/2025, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de M. Joël BAUD-GRASSET.

Etaient présents :

Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur d'ANNECY

M. Christian BACHELLARD, M. Stéphane BOUCLIER, M. Yannick CLEVY, M. Patrice COUTIER,
M. Frédéric GONDA, M. Gilbert PAULY, M. Joseph PELLARIN, Mme Catherine PESSEY-MAGNIFIQUE,
M. Eric PEUGNIEZ.

Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur de BONNEVILLE

M. Alain BARBIER, M. Christian BOUVARD, M. Daniel BUFFLIER, M. Pierre-Emmanuel CAVAREC,
M. Jean-Pierre CHENEVAL, M. Fernand DESCHAMPS, M. Benoît DUNAND, M. Jean FONTAINE, M. Jean-
François GAUDIN, M. Max MEYNET-CORDONNIER, Anthony PENHOÛET, M. Georges PERRISSIN-
FABERT, M. David RATSIMBA, M. Jean-Pierre STEYER.

Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur de SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS

M. Laurent GILET, M. Pierre HACQUIN, M. Christian LEOTY, M. Jacques SIBILLE, Mme Sylvie TARAGON.

Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur de THONON-LES-BAINS

M. Jean-François CONDEVAUX, M. Joseph DEAGE, M. Joël GILBERT, M. Thierry MARTIN-COCHER,
M. Noël MATHIAN, Mme Arlette MERMIER.

Collège des communes sous Entreprise Locale de Distribution (ELD)

M. Lucien BOISIER, M. Claude CHARBONNIER, M. Gérard DUGAVE, M. Gérard REY,
M. Yvan SONNERAT (représenté par M. Olivier RENAUD).

Collège des Syndicats Intercommunaux sous Entreprise Locale de Distribution (ELD)

M. Roland CARTIER, M. Joël VITTOZ.

Collège du Conseil départemental de la Haute-Savoie

M. Joël BAUD-GRASSET, M. François DAVIET, M. Nicolas RUBIN (représenté par Mme Odile MAURIS).

Collège des Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)

M. Jean-Marc BOUCHET, Mme Jacqueline CECCON, M. Richard FROSSARD, M. Emmanuel GEORGES,
M. Eric GRANGER, Mme Régine MAYORAZ, M. Marc ROLLIN, M. Patrick SAILLET, M. Rénald VAN
CORTENBOSCH, Mme Nadine WENDLING.

Avaient donné pouvoir :

M. Christian AEBISCHER (à M. Jean FONTAINE), M. Matthieu BACH (à M. David RATSIMBA),
M. Olivier BARRY (à Mme Catherine PESSEY-MAGNIFIQUE), M. Antoine BLOUIN (à M. Laurent GILET),
M. Michel BOUVARD (à M. Christian BOUVARD), M. Jacques BURNET (à M. Joseph DEAGE),
M. Marcel CATTANEO (à M. François DAVIET), M. Michel CHARRAT (à M. Jacques SIBILLE),
M. Eric CHASSAGNE (à M. Patrice COUTIER), M. Philippe CHASSOT (à Mme Régine MAYORAZ),
M. Paul CHENEVAL (à M. Jean-Pierre CHENEVAL), Mme Sandrine DALL'AGLIO (à M. Frédéric GONDA),
M. Serge DEPLANTE (à M. Yannick CLEVY), M. Jean-Louis DERONZIER (à M. Gérard DUGAVE),
Mme Sandrine DETURCHE (à M. Thierry MARTIN-COCHER), M. Didier EVERAERE (à M. Marc ROLLIN),
M. Bernard FOURNET (à M. Alain BARBIER), M. Yves GUILLOTTE (à M. Gérard REY),
M. Fabrice GYSELINCK (à M. Jean-Pierre STEYER), Mme Marion LAFARIE (à M. Eric PEUGNIEZ),
M. Roland LOMBARD (à M. Christian BACHELLARD), M. Benjamin MARIAS (à M. Stéphane BOUCLIER),
Mme Magali MUGNIER (à M. Joël BAUD-GRASSET), M. Gérard OBERLI (à Mme Sylvie TARAGON),
Mme Pascale PARIS (à M. Pierre HACQUIN), M. Thierry SERMET-MAGDELAINE (à M. Lucien BOISIER),
M. Hervé VILLARD (à Mme Nadine WENDLING).

Etaient absents ou excusés :

M. Jean-Pierre AMADIO, M. Stéphane ANTHOINE-MILHOMME, M. Bruno BARTHALAIS,
Mme Caroline BILLOT, M. Johann BONTEMPS, Mme Marie-Jo BRO, Mme Vanessa BRUNO,
M. Gilles CALLET, M. Pierre CALONE, M. Philippe CHARLOT-FLORENTIN, M. Gilles FRANCOIS,
M. Bruno GILLET, M. Julien HAVEL, M. Christian HENON, M. Jean-Michel JACQUES, M. Jean-
Pierre JOURNE, M. Patrick LARCHER, M. Nicolas LEBEAU-GUILLOT, M. Jérôme LEGEROT-GERMAIN,
M. Paul LEROY, M. Sylvain PEROU, M. Alain PERRET, M. Christophe PERY, M. Michel ROSSINELLI,
M. Cyprien TOURNIER.

Membres en exercice :	106
Présents :	54
Membres habilités à prendre part au vote :	106
Votants :	54
Représentés par mandat :	27

Objet : Maîtrise de l'Energie - Nouvelle offre de service

Rapport présenté par Patrice COUTIER

L'activité Maîtrise de l'Energie (MDE) a connu une forte évolution depuis sa création en 2014 avec une très forte accélération sur la période 2020 - 2023 :

- Passage de 50 collectivités suivies en Conseil Energie en 2020 à 153 en 2023,
- Augmentation de demandes pointues dans un contexte en évolution importante (réglementation, politiques, suites de la crise énergétique de 2022-2023, développement des Energies Renouvelables (ENR)).

Depuis 2024, on observe une stabilisation progressive du nombre d'adhérents à l'activité historique de Conseil Energie, cependant de nouveaux besoins et de nouvelles demandes apparaissent et notamment des demandes de support de collectivités ou établissements publics de plus grande taille, disposant de moyens internes et pour laquelle l'offre historique est peu adaptée.

Dans ce contexte, un projet de service a été lancé en 2024 pour :

- **Revoir l'offre de service,**
- **Faire évoluer le fonctionnement du service MDE** et notamment en renforçant les expertises.

La présente délibération concerne le lancement de la nouvelle offre de service Maîtrise de l'Energie.

La nouvelle offre de service maîtrise de l'Energie proposée comprend :

- **Un nouveau service de Conseil Energie adaptable :** avec un accompagnement socle (état des lieux énergétique, suivi et stratégie énergétique, optimisation des contrats d'énergie et des régulations de système, sensibilisation des agents) et des accompagnements complémentaires possibles pour accompagner les projets appelés « options » (compléments d'analyse et d'état des lieux, travaux à gain rapide, opportunité Energies Renouvelables (ENR), etc...),
- **Des services « à la carte »** mobilisables sans adhésion au Conseil Energie (internalisés ou via des marchés mutualisés en lien avec la centrale d'achat). Une offre à la carte avec une mise en place progressive dans l'objectif de rendre les compétences du SYANE accessibles y compris pour des collectivités bénéficiant de moyens spécifiques en interne.
- **L'animation du réseau départemental des économes de flux/conseillers énergie**

Les conditions proposées pour l'accès aux services de Maîtrise de l'Energie sont les suivantes :

Service de Conseil Energie :

- Durée de la convention : 4 ans
- Accessible sous condition d'adhésion à la compétence « Contribution à la Transition Energétique et Numérique » (CTEN)

- **Le Socle :**
 - **Communes < 10.000 habitants (Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)) :**
 - Tarif annuel : 1 € / par habitant et un forfait de 200 €
 - **Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et les communes > 10.000 habitants :**
 - Estimation préalable du temps passé par les services du Syndicat et selon les besoins de la collectivité
 - Tarif agent SYANE : 300 € / jour, auquel s'ajoute un forfait annuel de 200 € fixe.
- **Les options (nécessitent l'adhésion au socle)**
 - En complément du Socle, des options sont activables par les adhérents au tarif de 220 € / jour. Chacune des options est assortie d'une durée forfaitaire en jours et détaillée dans le catalogue des options Maîtrise de l'énergie, délibéré par les instances du SYANE. Le catalogue d'options proposées au démarrage de l'offre est transmis avec cette délibération.
 - Des bouquets d'options utilisables sur la durée de la convention (un ou plusieurs bouquet(s) de 10 jours à choisir à la signature de la convention ou au moment de la présentation du bilan annuel) :
 - Le bouquet de 10 jours : 1.800 €
 - 220 € / jour supplémentaire (au-delà de la durée du bouquet choisi).

Les services de Conseil Energie (socle et options) sont financés pour 1/3 par les collectivités adhérentes et pour 2/3 par le SYANE.

Les services « à la carte » comprennent :

- La valorisation des Certificats d'Economies d'Energie (CEE) selon convention spécifique existante,
- Les marchés mutualisés de la centrale d'achat selon conditions générales et particulières de la centrale d'achat,
- L'accompagnement des projets de rénovation énergétique selon conditions techniques, administratives et financières de Sy'nergies.

Il est donc proposé de lancer ces services et de les proposer aux adhérents du SYANE à compter du 1^{er} juillet 2026.

Les membres du Comité sont invités à :

1. approuver l'organisation, les cotisations proposées et le catalogue d'options de cette nouvelle offre « Maîtrise de l'Energie »,
2. approuver le lancement de cette nouvelle offre « Maîtrise de l'Energie » à partir du 1^{er} juillet 2026,
3. autoriser le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires relatives au lancement de ces services et à la communication associée auprès des adhérents du SYANE.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Syane
ENERGIES A N.1MERIQUE
Joël BAUD-GRASSET.